

ARRETES PREFECTORAUX DE FERMETURE - AUBE

Secteur professionnel ou activités concernés	Date des arrêtés	Secteur géographique concerné	Jour de fermeture	Exception limité à	Détails des dérogation
BOUCHERIES	30/11/2000	TROYES+AGGLO+ROMILLY +MAIZIERES ET PARS LES ROMILLY	DIMANCHE	plusieurs dimanches	Dimanche de Pâques, Pentecôte, veilles jours fériés, dimanches des 2 semaines avant Noël et dimanche avant le 1er janvier
		toutes les autres communes du département	LUNDI	-	-
BOULANGERIES BOULANGERIES- PATISSERIE ET DEPOTS DE PAIN	30/11/00 ET 15/12/1994	départemental	1 jour/ semaine	maxi 5 jours par an	Trêve des confiseurs : 3 semaines par communication de la part des organisations patronales signataires avant le 15/10 de chaque année
					Vendanges période officielle pour certains cantons
					Evénements locaux : 2 jours maxi par dérogation municipale
COMMERCE DE DETAIL AMEUBLEMENT EQUIPEMENT DE LA MAISON ET ARTICLES DE DECORATION	31/08/2010	départemental	45 dimanches par an	7 dimanches par an	2 dimanches de décembre avant Noël, 1 dimanche pdt soldes d'hiver, 1 dimanche pdt soldes d'été, 3 dimanches à disposition dont 1 seul dimanche ajouté en décembre
COMMERCE DE L'AUTOMOBILE	03/04/2013	départemental	47 dimanches par an	5 dimanches par an	Dérogation préfectorale possible pour 5 dimanches par an pour la vente
SALONS DE COIFFURE	30/11/2000	départemental	DIMANCHE	24 et 31/12	Si dimanche veille de Noël et du 1er Janvier